



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Des JO en France sans mascottes « fabriquées en France » ce n'est pas acceptable

Question écrite n° 3649

Texte de la question

M. Gabriel Amard appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les choix de la France pour les JO. Des JO en France sans mascottes « fabriquées en France » ce n'est pas acceptable. Olivier Véran affirmait jeudi 17 novembre 2022 : « Fabriquer deux millions de mascottes en quelques mois, on ne sait pas faire », en affirmant qu'il fallait « pousser les entreprises françaises qui fabriquent en Chine à relocaliser en France ». Pourtant, il a été porté à la connaissance de M. le député qu'une entreprise avait fait savoir qu'elle était compétente en la matière. Plusieurs expériences ont émergé sur le territoire de Thiers, qui est l'un des 10 premiers territoires à avoir expérimenté le « territoire zéro chômeur de longue durée » depuis 2016. À ce jour, 4 entreprises à but d'emploi (EBE) ont été créées et emploient 193 salariés et salariées. Thiers Entreprise, une des entreprises à but d'emploi (EBE), a été créée en décembre 2021 et emploie plus de 40 personnes, dont 18 personnes en couture ; 15 supplémentaires sont en formation et intégreront l'entreprise en mai 2023. L'activité couture de cette EBE a été pensée au courant de l'année 2020, suite aux annonces gouvernementales demandant que les entreprises françaises proposent des relocalisations d'activité. Ainsi, en accord avec les services de l'État et sous validation du sous-préfet de Thiers, ils ont obtenu l'autorisation d'expérimenter au travers de l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » la relocalisation d'une activité de couture alors faite en Chine. Lionel Rink, dirigeant de la société Plusch Ball (siège social à Vichy) qui produisait en Chine des ballons peluches, a fait le pari de relocaliser entièrement sa production, misant ainsi sur le « fabriqué en France » en œuvrant pour faire valoir le droit à l'emploi qui est un droit constitutionnel. La société Plusch Ball a répondu présente, auprès de la société IMG qui gère les licences de production des accessoires de la World Cup en vue de la Coupe du monde de rugby 2023 et auprès du Comité olympique qui gère les licences pour les mascottes des JO. Le Gouvernement semble ignorer ce savoir-faire « made in France » quand monsieur Véran annonce qu'il n'y a pas de savoir-faire dans le pays. C'est donc au début de l'année 2021 que, la société Plusch Ball a répondu aux marchés en ligne. N'ayant pas de réponse de leur part, ils ont renouvelé la demande en mai 2021. À ce jour, l'entreprise reste sans réponse alors l'on apprend que la société GIPSY et Doudou et compagnie viennent d'être retenus pour exploiter les licences. Ces deux sociétés ont recours à des intermédiaires qui produisent uniquement en Chine. Ainsi, M. le député à Mme la ministre d'intervenir auprès du Comité olympique afin que les entreprises françaises qui ont répondu aux marchés ne soient pas méprisées. La déclaration d'Olivier Véran va à contre-courant des déclarations initiales du Gouvernement et elle ne saurait s'inscrire dans la nécessité de relocaliser la production française, d'autant plus pour une compétition sportive se déroulant sur le territoire français. Il lui demande si le Gouvernement va prendre en compte l'existence des entreprises capables de répondre à la production de mascottes pour cette compétition sportive, notamment quand elles sont partenaires des « territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

Texte de la réponse

Le marché des mascottes des jeux Olympiques et des jeux Paralympiques de 2024 a été confié à deux PME françaises, preuve qu'il existe un réel savoir-faire en la matière dans notre pays, mais la fabrication de l'essentiel

de ces objets s'effectue aujourd'hui en Chine. En l'état actuel des choses, le marché français ne peut en effet répondre à la demande massive du comité d'organisation Paris 2024 (plus d'un million de mascottes à produire) et à un coût raisonnable pour le grand public. Toutefois, sous l'impulsion du Gouvernement, des actions ont été engagées pour accompagner la relocalisation en France d'une partie de la production de ces mascottes et plus généralement de plusieurs champs de la production industrielle. Ainsi, lors du conseil d'administration de Paris 2024 du 12 décembre 2022, Tony ESTANGUET, président du comité d'organisation Paris 2024, a précisé que le succès commercial remarquable de la mascotte depuis les débuts de sa mise en vente permettrait à court terme la relocalisation d'une partie de la fabrication en France, générant ainsi une trentaine d'emplois, et de viser l'objectif d'atteindre à moyen terme 50 % de la production totale sur le sol national. Attaché à la réindustrialisation de notre pays, le Gouvernement veillera attentivement à ce que ces engagements se concrétisent dans les meilleurs délais possibles et à ce que le « made in France » soit une priorité s'agissant des prestataires du comité d'organisation.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Amard](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3649

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5763

Réponse publiée au JO le : [31 janvier 2023](#), page 960